

COMMUNE
MORLINCOURT

27 rue de la Mairie

60400 MORLINCOURT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU vingt-huit avril deux mille quatorze

Président :

Daniel CHARLET

le Maire

Secrétaire(s) de séance :

C. CAPELLE

Présents :

D. CHARLET - P. LEFEBVRE - M.A. DUPUIS - P. FRASQUET - C. CAPELLE - F. LOIFERT - V. LEROY - M. DEGAUCHY - C. FORMONT

Absents :

T. WILLECOCCQ
R. LETOMBE qui donne procuration à D. CHARLET

Lecture faite de la séance du 7 avril 2014.

Le Maire propose d'acheter du matériel pour la salle polyvalente : des tables extérieures, des armoires et un percolateur neuf. Après délibération, le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer des devis et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ces achats.

Le Maire demande au Conseil Municipal à l'autoriser à remplacer, si besoin, rapidement un agent titulaire indisponible. Après avoir délibéré, le conseil Municipal l'autorise pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents titulaires momentanément indisponibles.

Le Maire informe l'assemblée que le contrat de location du photocopieur arrive à échéance. Il présente plusieurs propositions. Le Conseil Municipal, après délibération, choisi la société CANON et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette location.

Le Maire propose d'aposer le nom de la commune sur le véhicule communal. Le Conseil Municipal adopte cette proposition et charge le Maire d'effectuer les démarches et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Il demande également à l'assemblée si elle est d'accord pour l'autoriser à remiser le véhicule communal au domicile de l'agent technique (avantage en nature). Après délibération, le Conseil Municipal adopte cette proposition et autorise le remissage à domicile du véhicule communal.

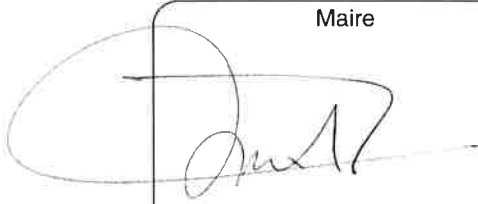
Le Maire présente le Budget Primitif 2014 de l'Assainissement. Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2014 de l'Assainissement qui est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente le Budget Primitif 2014 de la Commune. Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2014 de la Commune qui est adopté à l'unanimité.

Pour extrait :

En Mairie, le 05/05/2014

Maire



CHARLET
Daniel
Signature et cachet

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.